

Béréchit

6 Octobre 2018
27 Tichri 5779

1053

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le devoir de l'homme : se plier inconditionnellement à la volonté divine

« La femme vit que l'arbre était bon comme nourriture, qu'il était attrayant à la vue et précieux pour l'intelligence ; elle prit de son fruit et en mangea, puis en donna aussi à son époux et il en mangea. » (Béréchit 3, 6)

A priori, il semble surprenant que 'Hava se soit laissée entraîner à consommer du fruit de l'arbre interdit, alors qu'elle n'avait pas en elle de mauvais penchant. Comment donc a-t-elle pu être séduite par les vains propos du serpent ?

Le serpent a convaincu la femme de manger du fruit en lui disant que, si elle en mangeait, elle pourrait distinguer le Bien du Mal ou, d'après le Midrach (Tan'houma, Metsora, 2), créer des mondes comme l'Eternel. Cette explication est surprenante : 'Hava pensait-elle réellement pouvoir ressembler au Saint béni soit-Il ? Comment le serpent a-t-il pu la convaincre avec un argument tellement éloigné de la réalité ? Il est évident que l'homme ne peut se comparer à Dieu !

Proposons l'explication suivante. Comme nous le savons, le serpent est la personnification du Satan ; ces deux termes hébraïques ont d'ailleurs la même valeur numérique. Le Satan n'incite pas l'homme en lui disant carrément de violer la volonté divine ; au contraire, il le persuade d'accomplir des "mitsvot" particulières pour le Nom de D.ieu et, de cette manière, il le précipite en fait dans un profond abîme. Telle a aussi été son approche ici : il a convaincu la femme de consommer du fruit en lui garantissant que, par ce biais, elle serait en mesure de distinguer le Bien du Mal et pourrait donc s'attacher au Bien et s'éloigner du Mal. Ce faisant, elle aurait l'opportunité de se rapprocher davantage du Saint béni soit-Il, de Lui procurer de la satisfaction et de créer des mondes supérieurs en Son honneur.

Aussi, sans avoir en elle de mauvais penchant, 'Hava s'est malgré tout laissée séduire par les propos du serpent, convaincue qu'elle agissait pour la gloire divine et procurait de la satisfaction à son Créateur. C'est en cela que résidait son erreur. Adam tomba dans le même piège qu'elle. Au début, il ne voulait pas écouter sa femme, mais elle lui expliqua ensuite que la consommation de ce fruit revenait à agir pour le Nom de Dieu, leur permettant d'acquérir une grande sagesse, de distinguer le Bien du Mal afin de s'éloigner totalement du Mal et de créer des mondes en l'honneur de l'Eternel. Face à de tels arguments, Adam accepta de manger du fruit.

Il était si sûr qu'il accomplissait là une mitsva que, lorsque le Saint béni soit-Il lui demanda s'il avait mangé du fruit, il répondit par l'affirmative quant au passé, et ajouta qu'il était prêt à en manger également à l'avenir, c'est-à-dire, pensait-il, à accomplir à nouveau cette mitsva pour l'honneur divin. Le

mauvais penchant s'attaque toujours à l'homme en usant de cette tactique : faire passer une avéra pour une mitsva. L'homme se laisse alors convaincre, se trouvant ainsi pris au piège, et il lui est ensuite difficile de s'en sortir.

A une certaine occasion, j'ai entendu un Juif médire de son prochain. Je l'ai aussitôt réprimandé en lui rappelant l'interdiction de la médisance. Mais il m'a répondu qu'il le faisait pour la gloire divine et que c'était donc permis. Je l'ai réprimandé une seconde fois en lui disant qu'il ne s'agissait pas d'un acte en l'honneur de D.ieu et que c'était le mauvais penchant qui le lui faisait croire, car telle est sa tactique pour faire pécher l'homme. Après réflexion, il reconnut que ses paroles n'étaient effectivement pas innocentes et qu'il s'était laissé convaincre par cet argument du mauvais penchant afin de pouvoir médire de son prochain, pour des raisons entièrement personnelles, tout en ayant bonne conscience.

En quoi résidait, de façon plus précise, l'erreur d'Adam et de 'Hava ? Il est vrai que le fait de distinguer le Bien du Mal pouvait leur permettre de s'éloigner du Mal et de se rapprocher du Bien, provoquant ainsi de la satisfaction au Saint béni soit-Il. Mais leur erreur était la suivante : l'Eternel ne désire pas que l'homme crée des mondes ou apporte des offrandes tout en transgressant Ses ordres ; l'essentiel, pour Lui, est que l'homme exécute Ses directives, sans s'ingénier à vouloir en ajouter. Adam et 'Hava se sont dit que D.ieu ne leur avait donné qu'une mitsva et ils ont donc désiré en faire davantage en apprenant à distinguer le Bien du Mal. C'est en cela que résidait la racine profonde de leur erreur.

A la lumière de cet enseignement, nous comprenons à présent pourquoi Adam et 'Hava n'ont pas immédiatement été punis, lorsque le Saint béni soit-Il est venu leur parler, mais ont simplement été chassés du jardin d'Eden. En outre, même cette punition n'était qu'une conséquence du fait, qu'à ce moment, leur présence à cet endroit n'était plus justifiée, puisqu'ils n'avaient plus rien à y garder. Etant alors capables de distinguer le Bien du Mal et de se mesurer au Mal, étapes préparatoires à la vie en ce monde, Adam et 'Hava y furent projetés. Ils n'ont donc pas subi de réelle punition, car leur volonté était pure et ils n'avaient aucunement l'intention de se rebeller contre l'Eternel.

Malheureusement, au lieu d'en tirer leçon et de prendre conscience de la gravité considérable d'un tel faux pas – qui consiste à prendre une transgression pour une mitsva –, l'homme retombe souvent dans ce piège, prétendant qu'il n'y a aucun mal à ce qu'il fait, et continue à transgresser la volonté divine.

Paris * Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem * Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 27 Tichri, Rabbi Its'hak Hazaken, un des Tossaphistes

Le 28 Tichri, Rabbi Avraham Avikhar

Le 29 Tichri, Chimon HaTsaddik, un des anciens de la Grande Assemblée

Le 30 Tichri, Rabbi Its'hak Meïr Hazenpretz, auteur du Or Yakar

Le 1er 'Hechvan, Rabbi Ména'hém Mendel, auteur du Tséma'h Tsédek

Le 2 'Hechvan, Rabbi Yossef Bouskila, Rav de Beit Chémek

Le 3 'Hechvan, Rabbi Ovadia Yossef, président du Conseil des Sages



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'aide divine au Park Hotel

Lors d'une de mes visites au Brésil, tandis que je logeais chez M. Its'hak Ra'hmani, homme généreux qui me réserva un accueil cordial et même royal, je reçus un appel du docteur S. de la communauté Yad Avraham de New York, cardiologue et chirurgien de grande renommée.

Je le connaissais depuis de longues années pour avoir eu l'occasion d'apprécier sa remarquable foi en D.ieu et dans les Sages. Il a une grande confiance dans le pouvoir et le mérite des Tsaddikim, à même d'opérer des merveilles. Parfois, lorsqu'il doit réaliser une opération particulièrement ardue et risquée, il m'envoie le malade pour que je le bénisse afin que l'intervention soit couronnée de succès. « Je vais réaliser l'opération et le Rav va bénir le malade, par le mérite de ses saints ancêtres et, avec l'aide de D.ieu, nous concourrons ainsi tous deux à sa guérison » a-t-il coutume de dire.

Or, voilà qu'il me téléphonait, me confiant, d'une voix inquiète, que son oncle, qui s'approchait des quatre-vingts ans, était sorti de chez lui quelques jours plus tôt et avait disparu sans laisser de traces. En raison de son grand âge, la police avait immédiatement lancé un avis de recherche mais, pour l'instant, elle n'avait aucune piste.

Ma première impulsion fut de rappeler à M. S. que je ne disposais pas de plus d'informations que la police. Toutefois, je ne pus me résoudre à le décevoir car, connaissant bien son degré élevé de foi en D.ieu, je voulais vraiment l'aider. Aussi priai-je le Créateur de m'assister pour trouver les mots justes qui permettraient de retrouver le vieillard.

« Dans quelle direction était-il parti en sortant de chez lui ? lui demandai-je.

— D'après les informations dont nous disposons, il se dirigeait vers les différents hôtels du centre-ville.

— Y a-t-il un parc à côté des hôtels ? » lui demandai-je.

Comprenant ma question différemment, M. S. crut que je voulais savoir s'il y en avait un du nom de « Park Hotel ».

« Oui, il y en a un qui s'appelle "Park Hotel" et se trouve à côté d'un beau parc. »

Je lui demandai aussi s'il y avait un lac non loin de l'hôtel, ce qu'il me confirma. Je lui conseillai alors d'inciter les policiers à concentrer leurs recherches sur l'hôtel et ses environs. Ils l'y trouveraient certainement, soit dans l'hôtel même, en bonne santé, soit, que D.ieu préserve, dans le lac voisin. Ainsi, ils seraient fixés et, même dans le pire des cas, sa femme ne resterait pas agouna (femme dont le mari a disparu sans laisser de traces et qui ne peut donc se remarier).

Effectivement, les recherches furent concentrées autour de Park Hotel et l'oncle y fut retrouvé en bonne santé.

Je suis certain que c'est la émoura pure en l'infini pouvoir de D.ieu qui a valu au docteur S. le mérite de sauver son oncle perdu et de le ramener sain et sauf à son domicile.

DE LA HAFTARA



« Ainsi parle le Tout-Puissant, l'Eternel qui a créé les cieux et les a déployés. »

(Yéchaya 42)

Lien avec la paracha : la prophétie de Yéchaya mentionne le sujet de la Création du ciel, de la terre et de tous leurs composants, sujet largement décrit dans la paracha de Béréchit.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Un péché répandu

Si Lévi a raconté à Réouven du mal sur Chimon et que Réouven l'a ensuite révélé à Chimon (transgressant ainsi l'interdit de colportage), Chimon n'a pas le droit, à son tour, de demander à Lévi : « Pourquoi as-tu médié de moi ? » car, le cas échéant, il transgresserait lui aussi l'interdit de colportage vis-à-vis de Réouven.

Même s'il ne mentionne pas qu'il a entendu ces propos de Réouven, si Lévi risque de le comprendre, c'est interdit. Or, nombreux sont ceux qui trébuchent sur ce point.



Paroles de Tsaddikim

Choisir le bon chemin

« Caïn se retira de devant l'Eternel. » (Béréchit 4, 16)

Rachi explique : il sortit avec humilité, comme pour [essayer de] tromper D.ieu.

L'une des choses qu'on ne parvient pas à appréhender, avec son cerveau limité, est le concept du libre arbitre. En théorie, l'homme peut choisir entre le bien et le mal ; cependant, du fait que D.ieu, omniscient, connaît l'avenir, il semblerait que l'homme soit au contraire un être obligé, puisque le Créateur sait d'avance ce qu'il va faire.

Tel fut l'argument que Caïn avança à l'Eternel : « Je ne sais ; suis-je le gardien de mon frère ? » Autrement dit, c'est Toi qui sais tout et sur qui repose la responsabilité de veiller à ce qu'il n'arrive rien de mal à mon frère. Aussi, s'il est mort, c'est que Tu l'avais décrété, donc pourquoi m'accuser ?

Le Saint béni soit-Il lui répondit : « Qu'as-tu fais ? » — Tu es responsable de ton meurtre. La connaissance que J'en avais ne contredit pas le fait que c'est toi qui as décidé de l'accomplir. Mais Caïn refusa de l'admettre et fit mine de se soumettre, profitant pour prendre congé de l'Eternel. Il se retira du monde de D.ieu, refusant d'avoir des comptes à Lui rendre. Le mot vayétsé (il sortit) exprime cette idée : il voulut se soustraire à l'empire de l'Eternel, alors qu'il remplit le monde, certain que l'omniscience divine contredit le libre arbitre de l'homme et nia donc également l'équité de la justice de D.ieu qui punit ou récompense.

Le Rav Moché 'Haïm Low chelita raconte l'histoire saisissante qui suit.

A la fin de la guerre, une jeune fille, rescapée de l'Holocauste, décida de rompre avec le judaïsme. Cherchant à s'émanciper, elle alla s'installer à Paris. « Je vais épouser un non-juif, se dit-elle, car seulement de cette manière je pourrai oublier les atrocités que j'ai vécues. »

C'est alors que des frissons parcoururent son corps, tandis qu'elle se souvint de cet instant, à jamais gravé dans sa mémoire, où un officier nazi, ayant remarqué son père Tsaddik portant les tefillin et en train d'étudier la Torah, avait chargé son revolver pour tirer sur lui une balle. Six ans étaient passés depuis ce drame, mais elle n'avait pas oublié. Elle l'aurait voulu, mais n'y parvenait pas. Aussi désirait-elle maintenant se soustraire à ce traumatisme en vivant éloignée du peuple juif.

Son père avait un ami, lui aussi Rav et Tsaddik. Lorsqu'il entendit que sa fille unique s'était éloignée de nos sources, il éprouva une grande tristesse. Elle était le seul souvenir que ce Juif saint avait laissé sur terre...

Le Rav entreprit le voyage, de Belgique jusqu'à la capitale française, où

il parvint à trouver l'adresse de la jeune fille. Il frappa plusieurs fois à la porte, mais en vain. Désespéré, il poussa un profond soupir et dit : « J'ai voyagé une journée entière pour arriver ici et on ne me donne même pas un verre d'eau fraîche ! » La porte s'entrouvrit alors. On lui tendit un verre d'eau et il profita pour ouvrir davantage et s'introduire à l'intérieur. Elle ne voulait rien écouter, mais il lui parla néanmoins.

Elle resta froide et impassible. « Maître du monde, implora-t-il du plus profond de son cœur, place dans ma bouche les mots justes, capables de la toucher et de la convaincre de renoncer à ses projets d'assimilation. » Puis, s'adressant à elle, il lui dit : « Dis-moi, tu as dû énormément souffrir durant la Shoah. Tu as vu le Satan verser du sang juif. Quel était le plus grand Satan que tu as alors rencontré ? »

Sans hésiter, elle répondit : « L'officier nazi qui a tué mon père. »

« Et quel fut le plus grand juste que tu aies rencontré ?

— Mon père, répondit-elle. C'était un homme juste, saint et bon. »

Le Rav s'écria alors : « Vraiment ? Et tu voudrais aider le Satan à prendre le dessus sur ton père ? Tu t'apprêtes à te marier au Satan et, à D.ieu ne plaise, à mettre au monde des enfants sataniques. Par contre, si tu épouses un Juif comme ton père, tu auras le mérite d'avoir des enfants Tsaddikim et saints comme lui. N'est-ce pas dommage ? »

Aujourd'hui, elle est arrière-grand-mère et a derrière elle de nombreux enfants et petits-enfants juifs.



PERLES SUR LA PARACHA

Etudier ou soutenir les personnes qui étudient la Torah

« *Au commencement, D.ieu créa le ciel et la terre.* » (Béréchit 1, 1)

Pour la Torah et pour Israël que l'Écriture appelle « commencement » (Rachi).

Le Or Ha'haïm explique à cet égard que celui qui n'étudie pas la Torah ni, tout au moins, ne soutient ceux qui le font, n'a pas le droit de profiter de ce monde, puisqu'il n'a été créé que pour la Torah. Citons-le : « Celui qui a eu le mérite d'avoir une part dans la Torah, mérite d'avoir le monde entier à sa disposition, tandis que celui qui ne s'est pas impliqué dans la Torah n'est pas autorisé à jouir de ce monde, serait-ce uniquement pour y poser ses pieds, sauf s'il soutient ceux qui étudient la Torah. »

Qui m'a créée selon Sa volonté

« *D.ieu dit : "Faisons l'homme"* » (Béréchit 1, 26)

Du fait que le Saint béni soit-Il consulta les anges au sujet de la création de l'homme, alors qu'Il créa la femme de Sa seule initiative, les femmes prononcent tous les jours la bénédiction : « Qui m'a créée selon Sa volonté », autrement dit mû par Sa volonté exclusive. (Yéchouot Yaakov)

Qui a été créé pour servir qui ?

« *Faisons l'homme* » (Béréchit 1, 26)

Nos Sages affirment : « Pourquoi l'homme a-t-il été créé en dernier dans l'œuvre de la Création ? Afin que, s'il est méritant, on lui dise qu'il en représente le but ultime, et que, s'il n'est pas méritant, on puisse lui dire que le moustique l'a précédé. »

Rabbi Its'hak de Warka zatsal illustre cette idée par l'allégorie suivante.

Il existe deux types de cochers : celui auquel D.ieu s'est soucié de procurer une subsistance en lui envoyant un cheval et une charrette, et celui qui possède un cheval parce que le Créateur, qui pourvoit à la subsistance de toute créature, s'est soucié de trouver à cet animal un cocher qui le nourrirait...

Si ces deux hommes trouvent leur source de revenu dans le même travail, une différence fondamentale les sépare : le cheval du premier est à son service, tandis que, concernant le second, c'est lui qui travaille pour sa bête.

D'où le sens de notre Midrach : l'homme a été créé en dernier dans l'œuvre de la Création, afin que, s'il n'est pas méritant, on puisse lui dire que le moustique l'a précédé, autrement dit qu'il n'a été créé que pour le nourrir de son sang...

La pensée, toute la différence

« *Et Hével offrit, de son côté, des premiers-nés de son bétail, de leurs parties grasses. Le Seigneur se montra favorable à Hével et à son offrande. Mais à Caïn et à son offrande, Il ne fut pas favorable.* » (Béréchit 4, 4-5)

Les commentateurs s'interrogent : quelle est la différence entre Caïn et Hével ? Tous deux ont pourtant apporté une offrande à D.ieu.

Le Isma'h Moché explique que la différence entre eux se situe au niveau de la pensée. Caïn jugeait qu'il était apte à apporter un cadeau au Roi des rois, ce que le texte laisse entendre par les mots « une offrande au Seigneur ». Par contre, outre son offrande, Hével apporta également sa propre personne, gam hou [ici traduit par « de son côté »] : il comprit qu'il n'était pas à la hauteur d'offrir un cadeau au Saint béni soit-Il, mais du fait que toutes les autres créatures servent l'Eternel, il voulut lui aussi Lui apporter tout ce qu'il pouvait ; néanmoins, il ne pensa pas un instant que cela était considéré comme une offrande pour D.ieu et c'est justement pourquoi elle fut agréée, contrairement à celle de Caïn.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le respect des parents

« *L'Eternel-Dieu façonna l'homme – poussière détachée du sol –, fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie et l'homme devint un être vivant.* » (Béréchit 2, 7)

Rachi explique que, pour créer l'homme, le Saint béni soit-Il rassembla de la terre du monde entier afin que, quel que soit l'endroit où il meurt, la terre accepte de recueillir l'homme, puisqu'il provient d'elle. Aussi, avant même que l'homme ne fût créé, le Tout-Puissant savait qu'il faudrait et deviendrait mortel. C'est pourquoi, Il a prévu de créer Adam de sorte qu'à tout endroit où il mourrait, la terre accepterait de lui servir de sépulture.

Nos Sages commentent (Kidouchin 30b, Nida 31a) : « Trois associés participent à la création de l'homme, le Saint béni soit-Il, son père et sa mère. » Tout d'abord, ce sont ses parents qui sont à l'origine de ses membres et de ses os, puis le Saint béni soit-Il insuffle en lui une âme. Si l'Eternel, qui est le troisième associé, n'insufflait pas l'âme à cet être, tout l'investissement des parents pour le mettre au monde s'avérerait stérile. Ceci explique la naissance d'enfants mort-nés, c'est-à-dire auxquels Dieu n'a pas insufflé de souffle de vie. La création d'Adam, quant à elle, ne reposait pas sur cette triple association, puisqu'il n'avait pas de parents, le Saint béni soit-Il ayant choisi de forger Lui-même « l' élu de la création », sans autre associé.

Il en résulte qu'il incombait à Adam, plus qu'à tout autre, d'obéir aux ordres divins. En effet, son amour pour son Créateur aurait dû être trois fois plus intense que celui d'un homme ordinaire puisque, façonné par Ses seules mains, c'est à Lui seul qu'il devait la vie. Un homme ordinaire, quant à lui, doit respecter ses parents, car ce sont eux qui l'ont mis au monde et auxquels il doit l'existence.

Nous comprenons, à présent, la signification profonde de l'obligation relative au respect des parents. Ce devoir persiste même après la mort de ces derniers (Kidouchin 31b), car ils sont les associés de Dieu dans la création de l'enfant et le Saint béni soit-Il poursuit cette association après leur disparition. S'Il annulait cette association, l'enfant perdrait son âme et cesserait de vivre. Etant donné que le Créateur poursuit Son association avec les parents, même après la mort de ceux-ci, ils restent toujours Ses associés à travers leur enfant qui est encore en vie et qui se doit donc également de les honorer de manière posthume.



EN PERSPECTIVE

Un rein respectant le Chabbat

Une histoire incroyable et poignante a dernièrement secoué la ville de Bné Brak. Une femme, à l'origine non religieuse, a témoigné que, grâce à une greffe de rein dont elle a bénéficié, elle s'est mise à respecter le Chabbat.

Il y a quelques semaines, Rav Na'houm Affel zatsal décéda à Bné Brak. Pendant la chiva, une femme inconnue se présenta à la famille, venue la consoler de la disparition de leur proche parent.

Après être entrée dans la pièce où s'étaient réunies les femmes endeuillées, elle raconta : « Je suis venue vous consoler parce que l'un des membres de votre famille m'a fait don d'un rein, suite à quoi j'ai commencé à observer le Chabbat. »

Elle leur confia que, suite à cette greffe, à chaque fois qu'elle transgressait une des mélakhot lors du jour saint, elle éprouvait de violentes douleurs. « Quand j'allumais le feu ou faisais un autre travail interdit, j'avais soudain très mal, sans comprendre pourquoi », raconta-t-elle avec émotion. « D'après la médecine, on n'est pas supposé ressentir la moindre douleur suite à une greffe de rein, une certaine période passée. Or, curieusement, voilà que j'en éprouvais à chaque fois, exactement lors des mêmes circonstances. »

« Je suis alors allée consulter mes médecins, mais ils n'ont rien trouvé. Ils ont affirmé qu'il n'y avait aucune raison logique à de telles douleurs dont j'avais souffert. Un jour, je compris que c'était peut-être dû au fait que j'avais transgressé des interdits du Chabbat. Ce rein qu'on m'avait greffé appartenait à une personne respectant le Chabbat et on me signifiait, du Ciel, que je devais donc en faire de même. »

En conclusion, elle leur confia qu'elle s'était alors mise à observer la sainteté de ce jour et, effectivement, les douleurs avaient aussitôt cessé. Elle précisa qu'elle était venue durant la chiva afin de raconter cette histoire, de renforcer ainsi les gens et de susciter une sanctification du Nom divin.



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Au Maroc, les bénédictions de Rabbi 'Haïm Pinto Hakatan étaient de notoriété publique. Juifs comme non-juifs savaient qu'à l'heure de la détresse, ils devaient se tourner vers le Tsaddik, dont la piété et les prières leur assureraient sans doute le salut.

La mère d'Amram Zennou raconte qu'un jour son père, pêcheur de métier, ne réussit pas à attraper de poissons et ne put, par conséquent, nourrir sa famille. De chagrin, il tomba malade et dut s'aliter.

Son épouse alla demander à Rabbi 'Haïm de bénir son mari afin qu'il retrouve un bon gagne-pain. Le Rav la questionna sur la nature de l'activité de son mari et elle répondit qu'il était pêcheur.

Alors, Rabbi 'Haïm lui souhaita de pêcher cette semaine plus de poissons que durant tous les jours de sa vie. Effectivement, lors de la première partie de pêche qu'il fit, tous les poissons montèrent dans ses filets, au détriment de ses collègues qui ne réussirent pas à en attraper un seul. Cette pêche miraculeuse lui fit gagner une somme colossale.

A ce sujet, Rav Yossef Assaraf raconta à notre Maître chelita qu'il arriva un jour à Mogador, en provenance de la ville d'Akka, avec huit chameaux chargés de peaux. Comme à son habitude, il se rendit chez Rabbi 'Haïm afin de recevoir sa bénédiction.

Rabbi Yossef ignorait comment il parviendrait à vendre sa marchandise alors qu'a priori, il n'y avait pas d'acquéreurs potentiels. L'enjeu était de taille puisqu'il avait investi tout son argent dans cette transaction.

Le Rav lui conseilla de louer un entrepôt et d'y stocker sa marchandise durant deux mois. Il lui expliqua que, passé ce délai, les prix allaient monter, ce qui lui permettrait de réaliser un bénéfice plus important et d'être récompensé de son attente. Rav Assaraf suivit ces instructions à la lettre et la prédiction s'accomplit.

En outre, Rabbi 'Haïm lui souhaita d'être toujours riche, ainsi que ses descendants. Effectivement, jusqu'à aujourd'hui, ses enfants et petits-enfants jouissent de prospérité et soutiennent les institutions de Torah.